



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 6 juillet 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2098 concernant l'immeuble suivant :

118, 68^e Avenue (lot 1 234 320)
Dérogation mineure quant à la marge latérale totale

Autoriser une marge latérale totale de 1,14 mètres alors que la marge latérale totale minimale requise est de 1,50 mètres, en vertu de l'article 3.5.7 et de la grille des usages et normes H05-38 du Règlement de zonage no. 2098.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 19 juin 2026.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement